

## MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

## SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

## BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 921.200

Nouvelle plume combinée.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 7 novembre 1945, à 14<sup>h</sup> 13<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 10 janvier 1947. — Publié le 29 avril 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Il existe des plumes ordinaires d'épaisseur constante faites en métal ou autres matières. Pour augmenter leur souplesse et favoriser le mouvement de leurs becs on y pratique des fentes de part et d'autre de la fente principale qui sépare les deux becs. Ces fentes sont ou non sensiblement parallèles à la fente principale et elles diminuent le moment d'inertie des becs. Ce qui conditionne la faculté de mouvement de ces derniers c'est la distance qui sépare l'œil de la plume et la fin de la fente d'assouplissement et aussi l'orientation de la droite qui joint ces deux points; cette droite pouvant former charnière de flexion.

Il existe d'autre part des plumes en métal précieux ou non, à épaisseur variable du genre plume pour stylographes. L'épaisseur du métal alors augmente plus ou moins progressivement au fur et à mesure que l'on s'approche des pointes. Cette augmentation d'épaisseur réagit sur l'épaisseur de la nappe d'encre qui s'écoule par la plume et contribue à renforcer l'action capillaire qui attire vers la pointe l'encre contenue dans la fente joignant l'œil à la pointe.

Ces plumes manquent parfois de souplesse par suite de leur grande surface galbée et de la trop forte épaisseur du métal à l'endroit où il devrait fléchir. Cet inconvénient est particulièrement sensible avec les plumes en acier dur.

L'objet de la présente invention est de réunir sur une même plume, en particulier sur une plume en acier dur inoxydable, les différents avantages des plumes des deux catégories existantes qui viennent d'être définies. L'invention consiste donc à prendre une plume à épaisseur variable d'un type fréquemment employé sur les stylos et à y pratiquer des fentes disposées de manière à obvier à la rigidité excessive de la plume normale et à permettre une flexion suffisante des becs. La ou les fentes disposées de part et d'autre de la fente principale de la plume auront des points d'arrêt convenablement disposés, à une distance de l'œil de la plume permettant d'obtenir la faculté de flexion désirée. Si la plume n'a pas d'œil, il faut alors considérer comme œil de la plume l'arrêt de l'extrémité de la fente principale opposée aux pointes de plume.

## RÉSUMÉ.

L'invention consiste en une plume en acier inoxydable dur, à épaisseur variable et dont la mobilité des becs est favorisée par des fentes ou dentelures situées à une distance convenable de l'œil de la plume (ou de son emplacement normal s'il n'existe pas) pour obtenir l'assouplissement voulu.

Cette même plume peut être réalisée dans un métal quelconque ou même une matière non métallique appropriée.

Cette plume peut être réalisée avec ou sans pointe rapportée, avec ou sans trou formant l'œil, avec plusieurs œils. 5

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

Par procuration :  
André TROLLER.